

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles R2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement, pour les Prestations du nettoyage des bâtiments;
- Sur proposition de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 30/11/2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande, Lot n°4 : Prestations annexes avec la SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP).

Article 2 :

Le présent Accord-cadre est conclu pour le groupement de commandes du Gapençais (GCG).

Les seuils de commande pour la durée du marché, soit 12 mois, se répartissent comme suit :

LOT N° 4 - PRESTATIONS ANNEXES

	Seuil minimum	Seuil maximum
VILLE	8 000 € HT	19 000 € HT
CCAS dont EHPAD	600 € HT	2 000€ HT
AGGLO	2 400 € HT	19 000 € HT
Total	11 000 € HT	40 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 01-06-08.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 27 DÉCEMBRE 2023

Le Maire-Adjoint

Transmis en Préfecture le : 28 DEC 2023
Publié ou notifié le : 28 DEC 2023

Vincent MEDILI



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2023_12_535
 Objet : MAPA - Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande, Lot n°4 : Prestations annexes avec la SOCIÉTÉ NERA
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-12-27 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
 Identifiant unique : 005-210500617-20231227-D2023_12_535-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231227-D2023_12_535-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13704.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231227-D2023_12_535-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h28min49s	Reçu par le MI le 2023-12-28

